RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 61**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 13 DÉCEMBRE 2024
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget primitif 2025 : Centre médico-psycho-pédagogique départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le budget primitif (BP) du centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) pour l'exercice 2025 présente les données suivantes :

Libellé	BP 2024	BP 2025	Evol. (%)	Evol. (K€)
Recettes	**2 546,8**	**2 659,7**	**4,4%**	**112,9**
Fonctionnement	2 546,8	2 659,7	4,4%	112,9
Investissement	-	-	ns	-
Dépenses	**2 546,8**	**2 659,7**	**4,4%**	**112,9**
Fonctionnement	2 542,9	2 655,6	4,4%	112,7
Investissement	3,9	4,1	5,1%	0,2

Crédits réels, chiffres exprimés en milliers d'euros

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 présente une hausse de ses dépenses de 112,9 K€ eu égard aux objectifs d'activité fixés et à l'exigence de répondre à la demande de suivis thérapeutiques.

1 – La situation des recettes

Les recettes réelles du budget annexe du CMPPD sont en progression de 4,4 %.

Ainsi, concernant les recettes réelles de fonctionnement, le BP 2025 intègre une partie des résultats de l'exercice 2023 soit 178 196 €. Il restera donc à reprendre 68 996,95 € avant la fin de l'exercice 2025.

Depuis la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS au 1er janvier 2020, les produits de tarifications sont versés par dotation annuelle globalisée. La projection, quant à la dotation de l'exercice 2025, est évaluée à 2 414 074 €, soit le montant de la dotation 2024

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108443-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

hors fraction non reconductible de 133 K€.

La dotation du budget général correspondant au remboursement de frais de personnel est de 67 K€.

2 – La situation des dépenses

L'augmentation du budget de fonctionnement est issue majoritairement des dépenses de personnel (+ 4,4 %) qui représentent 89 % du budget.

Cette prévision s'appuie sur la masse salariale avec la totalité de l'effectif budgété à temps plein en tenant compte des mesures statutaires habituelles (promotions et avancements d'échelon, revalorisation des rémunérations …).

Au-delà des actions à poursuivre dans le cadre du CPOM, le CMPPD affirme sa volonté de satisfaire aux demandes croissantes de suivis thérapeutiques pour les enfants et adolescents (soins destinés à enrayer la dégradation persistante de la santé psychique depuis la crise sanitaire de 2020).

Malgré un calcul au plus près des besoins et un souci d'économie, les autres charges d'exploitation progressent (+ 4,9 %), en particulier le poste des locations immobilières (+ 6 K€ à 180 K€).

Les dépenses d'investissement s'affichent à 4,1 K€, dont 3,9 K€ en vue de l'achat d'un logiciel de gestion des actes dans le cadre de la numérisation du dossier patient.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108443-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2024-12-13-61

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 13 DÉCEMBRE 2024

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget primitif 2025 : Centre médico-psycho-pédagogique départemental.

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi treize décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Laurence ANGELETTI à M. Cyrille BLINT, Mme Nouriati DJAMBAE à Mme Sophie CAMARD, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Yannick GUERIN à Mme Julie ARIAS, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108443-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2024-12-13-61

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 13 DÉCEMBRE 2024

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget primitif 2025 : Centre médico-psycho-pédagogique départemental.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 13 décembre 2024, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire du CMPPD annexée,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2025 pour le budget annexe du Centre Médico-Psycho-Pédagogique départemental (CMPPD) ;

- de préciser que ce budget primitif est adopté sans vote formel, par groupe budgétaire, selon la maquette budgétaire M22.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108443-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Adopte à l'unanimité

Pour : 44
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 14
Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108443-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024